

MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE DUPLESSIS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le 8è jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre à 19 h à la Salle de conférence, située au 15 A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents : M. Sébastien L'Écuyer, maire

M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4

M. Luc Bourque, conseiller, poste 5 M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Est aussi présent : M. Martin Côté, directeur général

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 41. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
- 2. Acceptation de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023
- 4. Acceptation des comptes
- 5. Affaires nouvelles dossier conseiller
- 6. Période de questions
- 7. Levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 décembre 2023 soit adopté.

4. Acceptation des comptes

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 31 décembre 2023 pour un montant de 112 743,55 \$.

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général et moi, Martin Côté, certifie sous mon serment d'office que nous avions les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M Martin Côté, directeur général

5. Affaires nouvelles

M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2, est désigné responsable du dossier urbanisme pour la municipalité de Baie-Johan-Beetz.

6. Période de questions

Martin Côté	 Sébastien L'Écuyer

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.